

## *Séance du treize septembre deux mil dix-huit*

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le treize septembre, le Conseil Municipal de Préaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Guy LEVEQUE.

**Date de convocation** : 6 septembre 2018.

**Présents** : Alex CHIPAULT, Patricia GABLIN, Pascale BERRUET, Eliette MAUDUIT, Gilles MARC, Claude BONAMY, Jean-Marc FORESTIER, Guy LEVEQUE

**Pouvoirs** : Franck D'ATHIS a donné pouvoir à Gilles MARC

**Secrétaire de séance** : Patricia GABLIN

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2018-09-01**

**En date du 13 septembre 2018**

**Portant sur une demande de subvention DETR pour la mise en conformité électrique des bâtiments communaux**

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de la mise en conformité électrique des bâtiments communaux. Cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la DETR.

Il présente le devis de l'entreprise BRUNET Electricité s'élevant à 16 591,25 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis et décide de demander une subvention dans le cadre de la DETR pour des travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux et définit le plan de financement comme suit :

Montant des travaux : 16 591,25 € HT

Subvention DETR demandée : 6 636,50 € (40 %)

Subvention FAR demandée : 6 636,50 € (40 %)

Fonds propre : 3 318,25 € (20 %)

Le Maire est autorisé à faire les démarches et à signer les documents nécessaires.

---

### **Délibération n°2018-09-02**

**Du 13 septembre 2018**

**Portant sur une demande de subvention dans le cadre du FAR pour la mise en conformité électrique des bâtiments communaux**

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de la mise en conformité électrique des bâtiments communaux.

Cette opération peut être subventionnée par le Conseil Départemental dans le cadre du FAR.

Il présente le devis de l'entreprise BRUNET Electricité de CLERE DU BOIS pour un montant des travaux s'élevant à 16 591,25 € HT soit 19 909,50 € TTC  
Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le devis de l'entreprise BRUNET Electricité pour un montant des travaux s'élevant à 16 591,25 € HT et autorise le Maire à solliciter, dans le cadre du FAR, une subvention au Conseil Départemental.

---

**Délibération n°2018-09-03**

**Du 13 septembre 2018**

**Portant une demande de subvention pour la restauration de matrices cadastrales**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire restaurer quatre matrices cadastrales.

Elle présente un devis de « La Reliure du Limousin » concernant la restauration :

- d'une matrice cadastrale, propriétés bâties, format 44x29 cm, d'un montant de 1001,10 € hors taxes
- d'une matrice cadastrale, propriétés non bâties, format 45x30 cm, d'un montant de 596,40 € hors taxes
- d'une matrice cadastrale, propriétés bâties, format 46x31 cm, d'un montant de 287,55 € hors taxes
- d'une matrice cadastrale, propriétés non bâties, format 46x31 cm, d'un montant de 326,60 € hors taxes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de faire restaurer ces documents et de demander au Conseil Départemental une subvention. Il autorise le Maire à faire les démarches nécessaires à la demande de subvention.

---

**Délibération n° 2018-09-04**

**En date du 13 septembre 2018**

**Portant sur l'adhésion de la Communauté de Communes ECUEILLE VALENCAY au Syndicat mixte sur le bassin versant de la rivière Indre dans le Département de l'Indre**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du Conseil municipal n° 2018-04-07 du 9 avril 2018 relative à l'approbation de l'adhésion de la Communauté de communes ECUEILLE VALENCAY au Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Indre dans le Département de l'Indre reportant sa décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est contre la décision de la Communauté de communes d'adhérer au futur syndicat mixte sur le bassin versant de l'Indre.

---